



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E135274

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2026

ÉDITÉ LE

21/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/06/2022
27 440

Raison sociale : PERUCH FRERES SARL

69 AVENUE JOLIOT CURIE
47800 MIRAMONT DE GUYENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 1975B50006

Siret : 320 343 296 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7110417

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 4935286904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 4935286904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 06 87 82 56 06

Portable : 06 87 82 56 06

Fax :

Site Internet :

E-mail : vincent.peruch@free.fr

Responsabilité légale :

PERUCH VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/10/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.